



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

passation

Question écrite n° 56618

Texte de la question

La délocalisation croissante des marchés publics est une préoccupation majeure aujourd'hui de la filière textile. L'application de la règle systématique du « moins-disant » est la cause première de ce phénomène. Car elle place les entreprises françaises en concurrence directe avec les pays à bas salaires d'Asie, du Maghreb ou d'Europe de l'Est. Contrainte d'externaliser leur production, cette situation accroît de façon irréversible la disparition des entreprises textiles. En cela, c'est une atteinte grave au potentiel de production et au savoir-faire français. Elle crée également pour l'armée une insécurité des approvisionnements. Il conviendrait dans le nouveau code des marchés publics, de réserver des dispositions spécifiques aux marchés relatifs aux vêtements à usage militaire. M. Dominique Paillé demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie de lui indiquer sa position sur ce dossier et l'intérêt porté par le Gouvernement au maintien d'une industrie textile dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56618

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 257